



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

172^e Année — N° 50

PORT-AU-PRINCE

Jeudi 30 Mars 2017

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

- Arrêté nommant le citoyen Josué PIERRE-LOUIS, Coordonnateur général de l'Office de Management et des Ressources humaines (OMRH), avec rang de ministre.
- Arrêté nommant la citoyenne Nicole Yolette ALTIDOR, Directeur général du ministère de l'Environnement.
- Arrêté nommant le citoyen Louis Marcelin DANIEL, Directeur général du ministère de la Défense.
- Arrêté nommant le citoyen Calvin CADET, Directeur général du ministère de la Communication.
- Arrêté nommant le citoyen Lener RENAULD, Coordonnateur de la Commission nationale de Lutte contre la Drogue (CONALD).
- Arrêté nommant le citoyen Olivier Phillip JEAN, Directeur général de l'Office national de l'Aviation civile (OFNAC). (**Reproduction pour erreurs matérielles**). Voir « Le Moniteur » # 48 du Mardi 28 Mars 2017

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JACK GUY LAFONTANT
PREMIER MINISTRE

Vu la Constitution, notamment l'article 159 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 portant amendement du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2009 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Management et des Ressources humaines (OMRH) ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Coordonnateur général de l'Office de Management et des Ressources humaines (OMRH) ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Josué PIERRE-LOUIS est nommé Coordonnateur général de l'Office de Management et des Ressources humaines (OMRH), avec rang de ministre.

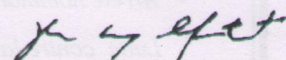
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné à la Primature, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

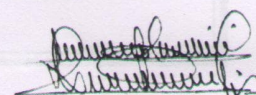
Par:

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Vu et approuvé par:

Le Président


Jovenel MOÏSE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 9 octobre 2015 portant organisation et fonctionnement du ministère de la Défense ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère de la Défense ;

Sur le rapport du ministre de la Défense ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Louis Marcelin DANIEL est nommé Directeur général du ministère de la Défense.

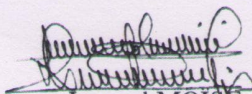
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de la Défense.

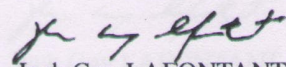
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance,

Par :

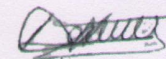
Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de la Défense


Herve DENIS

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère de la Communication ;

Sur le rapport du ministre de la Culture et de la Communication ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1.- Le citoyen Calvin CADET est nommé Directeur général du ministère de la Communication.

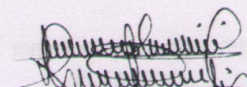
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de la Culture et de la Communication.

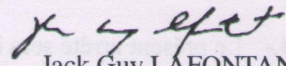
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 29 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

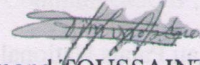
Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de la Culture et de la Communication


Limond TOUSSAINT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu la loi du 4 octobre 2006 fixant le nombre des ministères à dix-sept (17) et leur dénomination ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général du ministère de l'Environnement ;

Sur le rapport du ministre de l'Environnement ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- La citoyenne Nicole Yolette ALTIDOR est nommée Directeur général du ministère de l'Environnement.

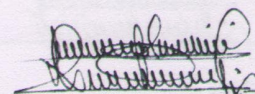
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de l'Environnement.

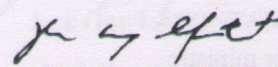
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de l'Environnement


Pierre Simon GEORGES

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 163 ;

Vu la loi du 21 février 2001 relative au blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves ;

Vu la loi du 7 août 2001 relative au contrôle et à la répression du trafic illicite de la drogue ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 31 mai 2002 établissant la Commission nationale de Lutte contre la Drogue (CONALD) ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Coordonnateur de la Commission nationale de Lutte contre la Drogue (CONALD) ;

Sur le rapport des ministres de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, de l'Économie et des Finances, de la Justice et de la Sécurité publique, de la Planification et de la Coopération externe, de la Santé publique et de la Population, des Affaires sociales et du Travail, de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Lener RENAULD est nommé Coordonnateur de la Commission nationale de Lutte contre la Drogue (CONALD).

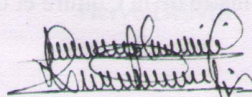
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence des ministres de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, de l'Économie et des Finances, de la Justice et de la Sécurité publique, de la Planification et de la Coopération externe, de la Santé publique et de la Population, des Affaires sociales et du Travail, de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, chacun en ce qui le concerne.

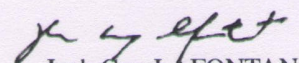
Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président


Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre


Jack Guy LAFONTAN

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales


Max Rudolph SAINT-ALBIN

Le Ministre de l'Économie et des Finances


Jean Alix Patrick SALOMON

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité publique


Heidi FORTUNÉ

Le Ministre de la Planification et de la Coopération externe


Aviol FLEURANT

La Ministre de la Santé publique et de la Population


Marie Greta Roy CLEMENT

Le Ministre des Affaires sociales et du Travail


Roosevelt BELLEVUE

Le Ministre de l'Éducation nationale et de la Fondation professionnelle


Pierre Josué Agénor CADET

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE

PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 136 et 142 ;

Vu le décret du 18 octobre 1983 organisant le département ministériel des Travaux publics, Transports et Communications ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Directeur général de l'Office national de l'Aviation civile (OFNAC) ;

Sur le rapport du ministre des Travaux publics, Transports et Communications ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Olivier Phillip JEAN est nommé Directeur général de l'Office national de l'Aviation civile (OFNAC).

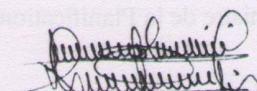
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre des Travaux publics, Transports et Communications.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 22 mars 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

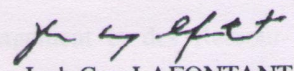
Par :

Le Président



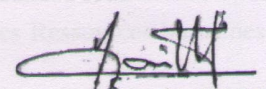
Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre des Travaux publics, Transports et Communications



Fritz CAILLOT

*Achévé d'imprimer sur les presses de Presses Nationales d'Haïti - Port-au-Prince
ISSN : 1683-2930 * Dépôt légal ; 85-01-027 Bibliothèque Nationale d'Haïti
©Tous droits réservés 2017*